



Assemblée
Point 3

A/121/3b)-R.1
21 septembre 2009

**LE ROLE DES PARLEMENTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS SUD-SUD
ET TRIANGULAIRES EN VUE D'ACCELERER LA REALISATION DES OBJECTIFS
DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT**

***Projet de rapport présenté par les co-rapporteurs
M. François-Xavier de Donnea (Belgique) et M. Given Lubinda (Zambie)***

INTRODUCTION

Les Objectifs du Millénaire pour le développement

1. La pauvreté et la faim, qui sont à l'ordre du jour de tous les sommets et conférences mondiales, ont des causes diverses : politiques, économiques, démographiques, sociales, culturelles, environnementales, etc. Pour en venir à bout, il faut donc progresser dans un grand nombre de domaines à la fois interdépendants et complémentaires. L'éventail des efforts nécessaires est résumé dans le programme de développement des Nations Unies et dans les objectifs de développement adoptés par la communauté internationale, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

2. "Nous avons parcouru la moitié du chemin menant vers la date butoir – 2015 – ... [et] les conditions largement favorables qui ont prévalu au cours des premières années de cette décennie et contribué aux succès remportés à ce jour, sont aujourd'hui menacées. Nous sommes confrontés à un ralentissement de l'économie et à une crise alimentaire qui frappent l'ensemble de la planète, et dont l'ampleur et la durée sont incertaines. Le réchauffement du climat mondial est plus manifeste. Ces nouvelles conditions auront un impact direct sur nos efforts de lutte contre la pauvreté : le ralentissement économique réduira les revenus des pauvres, la crise alimentaire augmentera le nombre des personnes souffrant de la faim dans le monde et plongera des millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté; les changements climatiques auront un impact disproportionné sur les pauvres (...)" (Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, avant-propos du "Rapport 2008 – Objectifs du Millénaire pour le développement".

3. De manière générale, la situation dans les pays en développement, qui ont le moins contribué à la crise et en sont les plus durement touchés, a amené certains économistes à parler de "décennies perdues pour le développement" et à mettre en garde contre les conséquences catastrophiques qui pourraient en résulter pour les pays riches comme pour les pays pauvres. Après s'être débattus avec les prix élevés des denrées alimentaires, du carburant et des engrais et avec les effets du dérèglement climatique, ces pays voient fondre les recettes qu'ils tirent du commerce et de l'import-export. Selon les projections de l'Institut de la finance internationale, les mouvements de capitaux privés à destination des économies émergentes

vont enregistrer cette année une baisse de 82 pour cent par rapport à 2007, qui était une année d'expansion. La Banque mondiale, qui a décrit la crise comme une "catastrophe pour le développement" prévoit un déficit de financement pouvant aller jusqu'à 700 milliards de dollars E.-U. dans ces pays, et le risque d'une "génération perdue" avec la mort de 1,5 à 2,8 millions de nourrissons supplémentaires d'ici à 2015. On s'attend à ce que, pendant la durée de la crise, plus de 100 millions de personnes tombent chaque année dans l'extrême pauvreté. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la crise économique actuelle va faire augmenter de 11 pour cent en 2009 le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde.

COOPERATION SUD-SUD

4. Dans ce contexte, la coopération Sud-Sud, comme élément important de la coopération internationale dans le domaine du développement, ouvre des perspectives viables aux pays en développement et aux économies en transition qui tendent, individuellement et collectivement, vers une croissance économique soutenue et un développement durable. S'il incombe au premier chef aux pays en développement de promouvoir et de mettre en œuvre la coopération Sud-Sud, qui ne remplace pas la coopération Nord-Sud mais plutôt la complète, il appartient à la communauté internationale d'épauler les pays en développement lorsqu'ils s'efforcent de la pratiquer à une plus large échelle.

5. Les pays en développement du Sud s'adressent de plus en plus les uns aux autres lorsqu'ils ont besoin d'aide pour leur développement économique. La coopération Sud-Sud a contribué à une croissance économique sensible dans les pays en développement. La coopération Sud-Sud (CSS) désigne les activités de coopération menées entre les nouveaux pays industriels du Sud et d'autres pays moins développés de l'hémisphère Sud. Ces activités touchent notamment à la mise au point de technologies avantageuses pour toutes les parties, aux services et aux relations commerciales. La CSS vise à rendre les pays du Sud autosuffisants et à resserrer les liens entre des Etats qui, sur le marché, sont de forces moins inégales que dans les relations asymétriques Nord-Sud.

6. La Conférence de haut niveau de Marrakech sur la coopération Sud-Sud (16-19 décembre 2003) et les "Sommets du Sud" qui ont suivi (La Havane, Cuba, 10-14 avril 2005 et Doha 2005, etc.) ont dressé le bilan des progrès réalisés dans ce domaine.

7. La Déclaration de Marrakech reconnaît que la coopération Sud-Sud a connu des succès et des échecs qui sont généralement liés à l'environnement international extérieur, qui a une influence sur les politiques et stratégies de développement. Dans les années 50 et 60, la coopération Sud-Sud a évolué et s'est développée dans un contexte de lutte commune des pays en développement pour accéder au développement et à la croissance. C'est à cette époque que sont nées ses institutions, notamment le Groupe des 77 pays (G77) et le Mouvement des non-alignés. Avec des organisations multilatérales comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres institutions du système des Nations Unies, elles ont aidé à formuler et à articuler les besoins et les préoccupations du Sud et donné un cadre à un dialogue fécond et à des relations mutuellement profitables entre le Nord et le Sud.

8. La Déclaration de Marrakech exprime la conviction que la coopération Sud-Sud est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Aucun pays isolé, même le plus avancé des pays en développement, n'a grand espoir de parvenir seul au niveau de croissance et de développement attendu et d'influencer les résultats des négociations internationales. Il est de

plus en plus manifeste que la réalisation des OMD, la sécurité alimentaire, le commerce, le développement du secteur privé, la paix, la sécurité et d'autres questions sont de portée internationale et demandent des efforts communs et complémentaires. D'où le caractère prioritaire de la coopération régionale.

9. Bien entendu, la coopération Sud-Sud peut toucher et a touché des domaines très différents, dont les technologies de l'information et de la communication (TIC), le commerce, les investissements, les finances, la gestion de la dette, l'alimentation, l'agriculture, l'eau, l'énergie, la santé et l'éducation, les transports et, grâce aux échanges de ressources, d'expériences et de savoir-faire dans ces domaines, elle a contribué à la croissance économique et au développement durable. Selon le Programme d'action d'Accra (septembre 2008), "la coopération Sud-Sud dans le domaine du développement vise à garantir le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays, l'égalité entre les partenaires au développement et le respect de leur indépendance, de la souveraineté nationale, la diversité des cultures, l'identité et le contenu local. Elle joue un rôle important dans la coopération internationale pour le développement et constitue un précieux complément à la coopération Nord-Sud." Le processus dit de Heiligendamm ou le dialogue entre les pays du G8 et les grandes économies émergentes (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde et Mexique) fait le constat que ni les pays du G8 ni les grandes économies émergentes ne peuvent relever seuls les défis de l'économie mondiale; il est là en partie pour déterminer les responsabilités communes en matière de développement, en se concentrant plus particulièrement sur l'Afrique.

10. Le présent rapport portera essentiellement sur les aspects suivants de la CSS :

- a) Coopération au développement Sud-Sud (aide publique au développement - APD);
- b) Echanges commerciaux Sud-Sud;
- c) Investissements étrangers directs Sud-Sud (IED);
- d) Coopération/intégration régionale Sud-Sud.

I. AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT (APD)¹

11. La coopération au développement Sud-Sud a une longue histoire puisque certaines institutions mais aussi des pays en développement et des économies du Sud apportent une aide au développement depuis près d'un demi-siècle. Le Fonds Koweïtien pour le développement économique des pays arabes, par exemple, premier fonds de ce genre créé par un pays en développement, a été fondé en 1961, et la Banque islamique de développement et la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA) sont en activité depuis 1975 environ. La Chine vient en aide aux pays d'Afrique depuis près de 50 ans, et a construit notamment, à la fin des années 60, la ligne de chemin de fer de Tazara qui relie la Tanzanie à la Zambie. Le nombre des contributeurs du Sud a augmenté depuis puisque plusieurs pays en développement ont pris des initiatives pour se doter de véritables agences de coopération au développement et sont sortis du cadre de la coopération principalement technique pour passer à des programmes de développement ouverts à tous les secteurs.

¹ La plupart des informations données dans ce chapitre ont été extraites de la source suivante : ECOSOC-DCF, Background study for the Development Cooperation Forum: trends in South-South and triangular development cooperation, avril 2008.

12. La coopération au développement triangulaire désigne l'aide au développement que les donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou des institutions multilatérales apportent à des gouvernements du Sud pour qu'ils viennent en aide à d'autres pays en développement. Actuellement, les flux triangulaires ne semblent pas tenir une grande place dans l'architecture mondiale de la coopération au développement bien que, faute de données, il soit difficile de s'en assurer.

Définition de l'APD

13. Faute d'accord international sur la façon de mesurer les conditions de faveur, les contributeurs du Sud ne savent pas nécessairement si les flux de l'aide au développement devraient être définis comme APD ou si les conditions des prêts transgressent la limite de "libéralité" des programmes de pays du FMI. Si les donateurs du CAD communiquent leurs données sur la base de la définition que donne l'OCDE de l'APD, ce n'est pas nécessairement le cas pour les contributeurs du Sud. En conséquence, l'APD, telle qu'elle est actuellement définie, ne mesure pas de manière satisfaisante le transfert de ressources qui s'opère vraiment à destination des pays en développement.

Problèmes de données

14. Deuxièmement, le manque d'informations et l'impossibilité d'accéder à des données complètes empêchent d'analyser en profondeur les financements Sud-Sud accordés à des conditions de faveur. Le Rapport 2008 du CAD-OCDE sur la coopération au développement met en évidence ce problème et conclut qu'"il est très souhaitable qu'une comptabilité cohérente et transparente des flux en provenance de ces pays soit mise en place dès que possible, peut-être par l'intermédiaire du nouveau Forum du Conseil économique et social pour la coopération au développement".

15. Le manque de données fiables sur la coopération triangulaire au développement pose un problème particulier. Il est important de noter que la plupart des flux triangulaires ne constituent pas une assistance au développement "additionnelle" fournie par des contributeurs du Sud mais font plutôt partie des flux des donateurs du Nord à destination des pays de programme. Le CAD-OCDE indique qu'il n'y a pas, dans son système, de mécanisme de repérage qui montrerait quelle proportion de l'aide au développement provenant des pays développés est exécutée par des agences dans des pays en développement, et les donateurs du CAD ne communiquent pas ce genre de données.

Echelle de la coopération au développement Sud-Sud

16. Dans les années 90, l'aide au développement des 22 pays membres du CAD représentait environ 95 pour cent de tous les flux internationaux utilisant la définition du CAD-OCDE. Si les donateurs du CAD fournissent encore une très forte proportion du volume de la coopération au développement, les décaissements des contributeurs non membres du CAD sont en augmentation.

17. D'après une analyse plus détaillée, les contributeurs du Sud pris en considération dans l'étude réalisée en 2008 pour le Forum de la coopération au développement² auraient, selon les estimations, déboursé entre 9,5 et 12,1 milliards de dollars E.-U. en 2006-2007, ce qui représente 7,8 à 9,8 pour cent du volume total. Cette estimation est supérieure de 2,4 à 5 milliards de dollars E.-U. aux chiffres d'années précédentes. Cette fourchette montre que la qualité et la disponibilité des données des quatre principaux contributeurs, la Chine, l'Inde, la République de Corée et le Venezuela, varient considérablement. Il est à noter que ces chiffres sont très vraisemblablement inférieurs au volume total de la coopération du Sud au développement car plusieurs contributions bilatérales et multilatérales relativement modestes n'ont pas été prises en compte faute de données et en raison des différences de définition (évoquées plus haut) de ce qui constitue la coopération au développement.

18. Les plus importants contributeurs du Sud, en termes de mouvements de ressources, sont l'Arabie saoudite, la Chine, l'Inde et le Venezuela (qui apportent chacun au moins 1 milliard de dollars E.-U. par an), suivis de la République de Corée et de la Turquie (qui fournissent plus de 500 millions de dollars E.-U. par an). La contribution du Sud à tous les comptes des institutions multilatérales représente en moyenne environ 18 pour cent de l'APD, contre une moyenne de 29 pour cent pour les donateurs du CAD. Cependant, ces moyennes masquent de fortes variations.

Coopération triangulaire au développement

19. La coopération triangulaire tient à l'idée que les contributeurs du Sud, qui sont eux-mêmes en développement, sont mieux placés et ont l'expérience voulue pour répondre aux besoins et aux problèmes des pays de programme. De nombreux contributeurs du Sud ont en particulier adopté des modèles qui fonctionnent bien ou ont des pratiques plus aisément transférables dans d'autres pays en développement que celles des donateurs du Nord.

20. Outre qu'ils disposent de compétences techniques plus adaptées, ces programmes peuvent être financièrement avantageux car les experts provenant des pays en développement ont souvent une rémunération inférieure à celles des nationaux des pays donateurs et les frais de formation (honoraires, utilisation des installations, voyages, logement) sont généralement plus bas que dans les pays développés. De plus, la mission d'expert ou la formation peuvent se faire dans la langue du pays bénéficiaire, comme dans le cas par exemple d'une assistance technique brésilienne dans des pays lusophones d'Afrique ou d'Asie.

21. La coopération triangulaire du Chili est centrée sur l'apport d'une assistance technique dans des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en partenariat avec le Japon (JICA), l'Allemagne (GTZ), la Suède, la Finlande, l'Union européenne (UE), la FAO, l'Organisation des Etats américains (OEA) et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA). Par

² L'étude porte sur 18 pays en développement fournisseurs d'aide au développement et sur trois grandes institutions multilatérales régionales du Sud :

- Dix grands contributeurs bilatéraux (Afrique du Sud, Arabie saoudite, Brésil, Chine, Emirats arabes unis, Inde, Koweït, République de Corée, Turquie et Venezuela) ayant chacun un programme aide au développement de plus de 100 millions de dollars E.-U. par an et huit contributeurs bilatéraux plus modestes du Moyen-Orient, d'Asie et d'Amérique latine (Argentine, Chili, Egypte, Israël, Malaisie, Singapour, Thaïlande et Tunisie);
- Trois institutions multilatérales du Sud regroupant un grand nombre de pays de programme, à savoir la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), la Banque islamique de développement et le Fonds de l'OPEP pour le développement international. Les institutions sous-régionales ont été exclues car il est plus difficile de se procurer des informations sur elles.

exemple, la Finlande a financé une assistance technique chilienne de longue durée destinée à développer des petites et moyennes entreprises de fabrication de meubles au Nicaragua. En 2006, l'assistance technique chilienne représentait 7 pour cent du coût total des projets triangulaires et la contribution des donateurs du Nord et des pays de programme, 49 et 44 pour cent, respectivement.

Destination – Affectation

22. A quelques exceptions près, celle de la Chine notamment, la géographie a été jusqu'à présent un facteur déterminant dans l'orientation prise par la coopération bilatérale du Sud. Il est logique pour un contributeur de faire porter son aide sur la région voisine ou une autre partie de sa propre région dont il comprend probablement mieux les besoins et la langue, qui présente avec son pays des similitudes culturelles, offre des débouchés commerciaux et c'est sans doute moins coûteux que d'administrer un programme de l'autre côté de la planète. Cela permet aussi aux contributeurs du Sud de se concentrer sur des projets régionaux qui, comme s'en plaignent les pays de programme, sont souvent insuffisamment financés par les donateurs du Nord.

23. On a reproché à certains contributeurs du Sud de ne pas suffisamment tenir compte des droits de l'homme lorsqu'ils apportent une aide à des pays de programme. Cependant, comme c'est le cas pour certains donateurs du Nord, les considérations politiques et stratégiques, ainsi que les débouchés commerciaux et les perspectives d'investissement, sont, en matière d'aide, des motivations plus fortes que le souci des droits de l'homme. En fait, la plus grande partie de l'aide du Sud ne va pas aux pays connus pour leurs violations des droits de l'homme. A l'exception du Myanmar, bon nombre de pays figurant parmi les principaux bénéficiaires de l'aide du Sud comptent aussi parmi les dix premiers bénéficiaires de l'aide des pays membres du CAD-OCDE.

24. La promotion des investissements et des échanges commerciaux bilatéraux a été, elle aussi, un puissant moteur de l'aide au développement (comme pour de nombreux donateurs du Nord). Ces dernières années, la Chine, par exemple, a concentré son aide au développement et ses investissements sur des pays d'Afrique riches en ressources tels que l'Angola, le Nigéria, le Soudan, la Tanzanie et la Zambie, ce qui présentait évidemment des avantages commerciaux.

Qualité (à la lumière de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et des bonnes pratiques du CAD)

Conditionnalité concernant les politiques

25. Comparée à celle des donateurs du Nord et des grandes institutions internationales, l'aide du Sud impose peu de conditions touchant aux politiques à suivre. Beaucoup de donateurs du Nord alignent aussi leurs politiques, en particulier lorsqu'ils apportent un soutien dans le cadre d'un programme, sur celles du FMI et de la Banque mondiale, qui posent souvent des conditions macroéconomiques et de gouvernance.

Procédures d'achat et aide liée

26. Si, dans sa majeure partie, l'aide du Sud apparaît comme liée, elle ne présente pas tous les défauts évoqués plus haut. Par exemple, bien que liée, l'aide du Sud ne veut pas forcément dire surestimation et qualité médiocre ou insuffisante des biens et des services fournis. En fait, un certain nombre de pays bénéficiaires ont indiqué que les biens et services fournis étaient de qualité satisfaisante et moins chers et donc d'un bon rapport qualité-prix. Le Ghana, par

exemple, signale que l'aide qu'apportent à ses projets des contributeurs du Sud comme la Chine et l'Inde est plus économique et plus performante que celle des donateurs du Nord, en partie parce que le coût des projets est plus bas, les procédures moins bureaucratiques et que les projets sont exécutés plus rapidement.

27. La coopération technique apportée par des contributeurs du Sud peut non seulement revenir moins cher mais aussi livrer des savoir-faire et techniques mieux adaptés que ceux des donateurs du Nord.

Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide

28. Pour améliorer l'efficacité de l'aide, les donateurs du CAD, ainsi que certains contributeurs du Sud, ont signé la Déclaration de Paris. Cependant, certains contributeurs du Sud craignent que la Déclaration de Paris ne gêne leur coopération au développement et prennent donc garde à ne pas y être associés de trop près. De plus, le fait de se rapprocher des objectifs de la Déclaration de Paris pourrait avoir pour effet de rendre moins profitable l'assistance du Sud pour les pays de programme. Par exemple, le fait de s'acheminer vers une assistance plus axée sur la performance (si cela devait se traduire par une préférence donnée aux programmes des secteurs de la santé et de l'éducation) pourrait se traduire par un financement direct moindre des projets d'équipement, et ce serait aux gouvernements des pays concernés d'affecter ce type d'aide conformément à la stratégie nationale de développement. Un autre objectif est de délier l'aide au développement mais la réalisation du projet pourrait se trouver ralentie par l'application d'une procédure d'appel d'offres.

29. Jusqu'à présent, les contributeurs du Sud n'ont pas été associés aux travaux du CAD-OCDE sur le renforcement de l'efficacité de l'aide. Le Programme d'action d'Accra (point 19a) encourage l'ensemble des acteurs du développement, y compris ceux engagés dans la coopération Sud-Sud, à se référer aux principes énoncés dans la Déclaration de Paris pour l'exécution de leurs activités de coopération pour le développement.

30. De manière générale, le CAD-OCDE se concerte avec les contributeurs bilatéraux du Sud pour obtenir qu'ils acceptent ou approuvent les bonnes pratiques du développement qu'il a définies, tout en reconnaissant qu'il faudrait, pour cela, qu'ils participent de plus près à la définition des politiques et pèsent davantage sur les résultats. Le CAD traite en premier lieu avec les membres de l'OCDE qui ne siègent pas au CAD, les pays concernés par l'"engagement renforcé" de l'OCDE (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde et Indonésie), et les candidats à l'adhésion (Chili, Estonie, Fédération de Russie, Israël et Slovaquie).

II. COMMERCE

31. Aujourd'hui, les courants d'échange et d'investissement rendent les économies du monde plus interdépendantes que jamais. Depuis 1995, le commerce mondial des marchandises a progressé à un taux annuel moyen de 7,5 pour cent. Globalement, la part des pays en développement dans ce commerce, qui était de 29 pour cent en 1996, a augmenté à 37 pour cent en 2006.

32. Le Sud dynamique – qui comprend la Chine (en particulier comme pôle manufacturier), le Brésil (notamment comme pôle agricole et agro-alimentaire) et l'Inde (principalement comme pôle tertiaire), en plus de la première et de la deuxième vague de nouveaux pays industrialisés, ainsi que quelques autres pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine – a tiré l'expansion des exportations en provenance des pays en développement en général et le commerce entre eux (commerce Sud-Sud) en particulier. Le commerce Sud-Sud des

marchandises a plus que triplé en à peine plus d'une décennie, passant de 577 milliards en 1995 à plus de 2000 milliards de dollars E.-U. en 2006. Cette année-là, le commerce Sud-Sud représentait 17 pour cent du commerce mondial et 46 pour cent du commerce total des marchandises des pays en développement. Le secteur manufacturier représentait près de la moitié du commerce Sud-Sud, mais le secteur des produits de base, carburants y compris, tirait à la hausse les échanges commerciaux interrégionaux entre pays du Sud. D'importants producteurs d'énergie viennent aussi du Sud, de même qu'une considérable demande nouvelle d'énergie.

33. Les exportations mondiales de services progressent plus rapidement que le produit intérieur brut mondial (PIB) et le commerce total des marchandises et, entre 1980 et 2006, sont passées d'environ 400 milliards à 2 800 milliards de dollars E.-U. Le commerce mondial des services continue à s'accélérer, en particulier depuis quelques années, avec un taux moyen de croissance annuelle de 12 pour cent entre 2000 et 2006. De récentes analyses et estimations laissent à penser aussi que les exportations de services Sud-Sud, de nature surtout intrarégionale, représentent maintenant plus de 10 pour cent des exportations mondiales de services.

34. Le Sud dynamique est devenu un partenaire commercial essentiel à la fois pour les économies développées et les économies en transition. Les exportations des pays développés à destination du Sud ont augmenté de 70 pour cent entre 1995 et 2005, pour une large part au même rythme que leurs exportations vers le reste du monde. En revanche, pendant la même période, leurs importations en provenance du Sud ont augmenté massivement, de 161 pour cent, tandis que leurs importations du reste du monde s'établissaient à 97 pour cent. De même, on a assisté ces dernières années (2000-2006) à une véritable explosion du commerce des marchandises entre les pays en développement et les économies en transition. Ainsi, les exportations des pays en développement à destination de ces dernières ont progressé de plus de 382 pour cent entre 2000 et 2006. Leurs importations en provenance des économies en transition ont enregistré pendant la même période une croissance de 123 pour cent.

35. En cette période décisive pour l'économie mondiale, en particulier pour le commerce et les investissements, il est impératif d'étudier comment la communauté internationale peut le mieux mettre à profit cette transformation dynamique de la structure des échanges et des investissements pour rendre la mondialisation plus solidaire qu'elle ne l'a été jusqu'ici et asseoir la croissance économique mondiale sur des bases plus solides et plus équilibrées. En fait, le Sud dynamique est devenu, pour reprendre l'expression du Premier Ministre indien, M. Manmohan Singh, "un bien public international", en offrant des possibilités nouvelles de soutenir la croissance mondiale à un moment où le monde entier s'inquiète du ralentissement économique.

36. Les experts expliquent que le ralentissement actuel de l'économie mondiale et le resserrement du crédit ont des conséquences graves sur l'économie réelle de nombreux pays en développement, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables. Beaucoup de pays en développement ont vu fondre les recettes de leurs exportations en raison d'un recul des exportations des produits manufacturés à destination des marchés des pays développés, d'une baisse des prix des produits de base ou du fait de ces deux facteurs combinés. Le resserrement des liquidités mondiales a renchéri les emprunts sur les marchés financiers internationaux ainsi que les demandes de crédits à l'exportation et/ou d'assurances à l'exportation pour les pays en développement exportateurs. Il a aussi réduit les capitaux publics et privés (par exemple les IED et l'APD) entrant sur leur territoire, ce qui limite la capacité des gouvernements à amortir le choc pour le marché intérieur ou les industries nationales.

37. L'Asie en développement est le centre de gravité de la majorité des flux commerciaux Sud-Sud. En 2006, les exportations de l'Asie représentaient 86 pour cent du total des exportations Sud-Sud et le commerce à l'intérieur de l'Asie, 78 pour cent de ces exportations. De plus, l'Asie, comme marché, reçoit plus de la moitié des exportations Sud-Sud en provenance de l'Afrique et environ un tiers en provenance de l'Amérique du Sud en développement. Ces dernières années, les importations de l'Asie en développement en provenance d'autres régions, en particulier d'Afrique, ont beaucoup augmenté, tirées dans une large mesure par une augmentation massive de la demande d'énergie et de matières premières pour l'industrie. Quant au commerce entre l'Afrique et l'Amérique, il a été relativement limité mais semble clairement en hausse.

| Echanges commerciaux Sud-Sud – par destination 2006 (en pourcentage du total des échanges commerciaux Sud-Sud)* | | | |
|--|----------------|-----------------|-------------|
| | Afrique | Amérique | Asie |
| Afrique | 1,4 | 0,6 | 2,6 |
| Amérique | 0,6 | 5,8 | 3,3 |
| Asie | 4,3 | 3,9 | 77,6 |

* Source : CNUCED XII, Accra, Ghana – "L'émergence d'un nouveau Sud et le commerce Sud-Sud en tant que véhicule de l'intégration régionale et interrégionale pour le développement"

38. Les barrières douanières ont été sensiblement abaissées au cours des trente dernières années, conséquence d'une libéralisation unilatérale et de diverses négociations sur les droits de douane aux niveaux multilatéral, régional ou bilatéral. La moyenne, pondérée par le commerce extérieur, des droits de douane effectivement appliqués dans le monde était autour de 2,1 pour cent en 2006. Cependant, les barrières douanières entre pays en développement restent en moyenne plus élevées que dans le commerce mondial, malgré le caractère préférentiel de nombreux accords commerciaux régionaux Sud-Sud. En 2006, la moyenne pondérée des droits de douane appliqués dans le commerce Sud-Sud (soit les droits de douane effectivement imposés par un pays en développement sur les exportations d'un autre pays en développement) était de 4,3 pour cent, contre une moyenne pondérée de 2,3 pour cent imposée par les pays développés sur les exportations du Sud. Globalement, environ 71 pour cent des droits de douane imposés sur les exportations des pays en développement l'ont été par d'autres pays en développement.

39. Au-delà des droits de douane, les barrières non douanières reconnues comme des obstacles majeurs au commerce Sud-Sud sont les procédures douanières et administratives à l'entrée du territoire, les mesures para-douanières (par exemple les droits et charges supplémentaires à l'importation) et d'autres mesures réglementaires affectant l'infrastructure et les institutions, mais on ne dispose pas de toutes les informations nécessaires pour se livrer à une analyse approfondie des effets réels des diverses barrières non douanières sur le commerce et le développement.

40. Bien qu'une bonne part des échanges commerciaux en provenance de certains donateurs du Sud prenne la forme de troc (par exemple des matières premières en échange de la construction d'écoles et de routes, en particulier en Afrique), il n'y a pas de statistiques distinctes sur le troc. Faute de données, il est aussi difficile de déterminer si les termes de l'échange dans ces transactions sont favorables ou non à la partie la plus pauvre.

41. Les accords commerciaux entre pays en développement comportent des instruments clés pour une bonne coopération Sud–Sud et sont donc à encourager à l'avenir. Il est important à cet égard qu'aboutisse le Cycle de négociations de Sao Paulo relatives au système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC). La suppression des droits de douane et des quotas sur les exportations des pays les moins avancés (PMA) est un bon moyen de renforcer la participation de ces pays au commerce Sud–Sud. Nombre de pays en développement ont commencé à accorder ces préférences. Les accords de libre-échange et les accords commerciaux régionaux pourraient comporter des mesures destinées à élargir à de nombreux secteurs la coopération économique entre pays en développement, bien que la complémentarité et la nature parfois assez dissemblable des économies concernées puissent être de sérieux obstacles.

42. La grande difficulté pour la coopération triangulaire Sud–Sud–Nord est de veiller à ce que le dynamisme du commerce mondial et les nouveaux débouchés qui s'ouvrent dans ce domaine profitent équitablement au développement de toutes les parties. On constate une divergence inquiétante entre pays en développement du Sud à propos des bénéfices qu'ils retirent de la mondialisation. La plupart des progrès réalisés sont dus aux avancées marquantes de plusieurs pays en développement dynamiques. Les pays à bas revenu, en particulier les PMA, attendent toujours les fruits de leur interdépendance croissante de l'économie mondiale.

43. En même temps, si les pays dynamiques du Sud enregistrent des résultats commerciaux impressionnants, cela ne veut pas dire que ces pays en développement sont venus à bout des obstacles et difficultés inhérents au commerce et à leur niveau de développement, et ne sont plus vulnérables à cet égard. L'indice du commerce et du développement de la CNUCED, par exemple, révèle que même les pays dynamiques du Sud souffrent encore beaucoup d'une pauvreté générale et de graves insuffisances d'infrastructure, ainsi que de carences dans le domaine des finances, des structures et des institutions. Ils ont aussi de la peine à réduire les inégalités dans leur société, tâche ambitieuse s'il en est, et à faire profiter plus largement les femmes et les pauvres des villes et des campagnes des fruits du commerce et du développement.

III. INVESTISSEMENTS ETRANGERS DIRECTS

44. Les investissements étrangers directs (IED) en provenance de pays en développement ont progressé rapidement depuis vingt ans puisque la part qu'ils représentent dans le monde est passée de 8 pour cent en 1990 à 14,7 pour cent en 2007. Le nombre des pays investisseurs du Sud a aussi augmenté : dans les années 90, les nouveaux pays industrialisés d'Asie et d'Amérique latine étaient ceux qui investissaient le plus à l'étranger mais, depuis dix ans, un groupe plus hétérogène de pays en développement tels que l'Afrique du Sud, la Chine, l'Inde et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et d'Amérique latine investissent à l'étranger et sont devenus des acteurs de poids.

45. Une proportion importante des IED en provenance des pays en développement allait à d'autres pays en développement, en particulier des pays voisins, ce qui leur donne une caractéristique régionale et Sud–Sud. Les IED Sud–Sud ont augmenté en flèche au cours des vingt dernières années, passant de 3,7 milliards en 1990 à 73,8 milliards de dollars E.-U. en 2007. Ces chiffres sont sans doute inférieurs à la réalité faute de données précises sur les IED Sud–Sud.

46. Les IED Sud-Sud ont été une importante source de fonds pour certains PMA tels que le Cambodge, le Lesotho, le Malawi, la République démocratique du Congo et la République démocratique populaire lao.

47. L'impact de l'intégration régionale sur les IED varie d'une région à l'autre selon la profondeur de cette intégration et les complémentarités économiques. Dans l'ensemble, l'intégration régionale peut avoir une influence positive sur les IED, principalement par l'élargissement du marché et le regard positif que portent les milieux d'affaires sur le processus d'intégration. L'intégration régionale facilite aussi souvent une coopération au développement des infrastructures, ce qui a, à son tour, des retombées positives sur les investissements dans les différents pays. Les IED Sud-Sud à l'intérieur d'une même région sont largement déterminés par la proximité géographique : les entreprises régionales connaissent bien les marchés voisins et peuvent tirer profit des accords régionaux en vigueur.

48. La part des IED intrarégionaux dans l'ensemble des IED Sud-Sud varie d'une région à l'autre. L'Amérique latine et l'Asie du Sud-Est se taillent les plus grosses parts, ce qui correspond à la profondeur et à l'étendue de l'intégration actuelle de ces régions, en particulier au sein du MERCOSUR et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). L'intégration régionale dans ces deux régions pourrait accroître les échanges commerciaux et les investissements interrégionaux à cause des complémentarités des productions et des produits des pays qui les composent.

49. La crise économique actuelle va probablement se faire sentir sur le volume des IED Sud-Sud, avec des variations du niveau d'impact et des types de conséquences à attendre à l'intérieur des régions et entre elles. En 2007, les IED dans les pays en développement ont atteint 1 000 milliards de dollars E.-U., soit 8 pour cent du PIB mondial. En 2008, le total des IED a été réduit de moitié et ramené à 500 milliards de dollars E.-U. Les conséquences en question sont fonction de l'intégration actuelle de la région dans les réseaux mondiaux et du degré d'interdépendance existant entre elle et les pays développés. Les experts sont d'accord pour estimer que les IED Sud-Sud pourraient protéger dans une certaine mesure les pays en développement des aléas du système économique mondial. Ces pays ne sont pas étrangers au nouveau dynamisme du commerce et des investissements internationaux.

50. Par ailleurs, la sécurité comme élément concourant à la stabilité des investissements pose un défi de taille à bon nombre d'Etats d'Afrique. Les Etats faillis ou faibles ne sont pas dans l'intérêt de la communauté mondiale. A cet égard, les donateurs du CAD et les acteurs du Sud ont un intérêt commun à long terme : seuls des Etats fonctionnels peuvent être fiables comme sources d'approvisionnement en matières premières ou comme destinations d'investissements extérieurs.

51. L'Afrique, en particulier l'Afrique subsaharienne, n'étant pas un maillon vital des réseaux de production mondiaux, ne peut pas être touchée aussi gravement ni aussi directement que d'autres par l'effet de contagion de la crise. Cependant, la région va probablement souffrir de la baisse des cours des produits de base et du recul de l'APD, ainsi que de la hausse des coûts des emprunts sur les marchés financiers internationaux. Le volume des IED en Afrique risque fort de diminuer, mais d'une manière inégale d'une partie de l'Afrique à l'autre. Il convient d'évaluer l'incidence des IED sur le recul de la pauvreté, en particulier en Afrique, mais certains craignent que la pauvreté progresse, même avec une augmentation des IED dans la région.

IV. COOPERATION/INTEGRATION REGIONALE ET TRANSFRONTALIERE POUR LE DEVELOPPEMENT

52. Une communication de la Commission européenne propose la définition générale suivante de l'intégration régionale, qui reflète l'accord de partenariat de Cotonou : "l'intégration régionale est le processus qui consiste à surmonter, d'un commun accord, les obstacles politiques, physiques, économiques et sociaux qui séparent les pays de leurs voisins, et à collaborer dans la gestion de ressources partagées et de biens communs régionaux."

53. L'expérience européenne est une référence pour de nombreuses régions ACP. Les finalités politiques et les objectifs spécifiques de l'intégration régionale sont largement similaires.

54. L'intégration régionale a essentiellement trois objectifs :

- **la stabilité politique** est une condition indispensable du développement économique. Les organisations régionales jouent un rôle croissant dans la prévention des conflits dans et entre les pays, et la promotion des droits de l'homme. L'intégration régionale contribue également à instaurer la confiance, à améliorer la compréhension entre les groupes et à renforcer l'interdépendance;
- **le développement économique** : sur des marchés plus grands et plus harmonisés, la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes permet des économies d'échelle et stimule l'investissement, ce qui renforce la croissance économique et le commerce Sud-Sud. Le bon dosage entre concurrence régionale et extrarégionale en progression constante et protection mesurée permet une intégration en douceur dans le commerce mondial, et transforme l'intégration régionale en un vecteur de croissance et de réduction accélérée de la pauvreté;
- **les biens publics régionaux** : seule la coopération entre pays voisins permet de relever les défis de dimension transnationale, tels que la sécurité alimentaire, les ressources naturelles, la biodiversité, le changement climatique et la lutte contre les maladies et les parasites.

55. "L'intégration apparaît comme le moyen privilégié d'accélérer le développement économique, social, culturel et politique des pays africains. D'une part, parce que l'affirmation d'une volonté commune de rapprochement et d'intégration est de nature à atténuer voire à éliminer les sources de conflits violents. Ensuite, l'élargissement des marchés nationaux et l'harmonisation des cadres réglementaires contribueront à créer un environnement favorable à la rentabilité des investissements effectués sur le continent africain. Certes, d'autres mesures s'avéreront nécessaires pour enrayer le phénomène de la pauvreté et faire trouver à l'Afrique la trajectoire d'un développement endogène accéléré. Cependant, l'intégration constitue un passage obligé et incontournable face à une mondialisation difficile pour les faibles. Les Micro-Etats-Nations africains en gestation sont en effet largement anachroniques, sans visibilité ni crédibilité, sans prise sur l'Histoire, sans poids dans les rapports de forces contemporains dominés par les Etats leaders et les multinationales. Pour sortir de cette situation difficile, la constitution de vastes marchés intérieurs viables s'impose pour l'Afrique. Elle permettra d'opérer la division interafricaine du travail, selon les avantages compétitifs internes et externes, et confèrera aux nouveaux pôles ainsi créés un réel pouvoir de négociation avec ceux déjà constitués dans les autres continents."

56. Dans cet extrait de son Plan stratégique, la Commission de l'Union africaine analyse avec une grande lucidité l'un des grands paradoxes de la mondialisation. Aujourd'hui, les pays développés accélèrent la constitution de blocs régionaux pour relever les défis de la mondialisation alors que les pays pauvres semblent affronter en ordre dispersé le double défi du développement et de la concurrence internationale.

57. Nombre de pays en développement exécutent déjà de solides programmes en faveur de la coopération Sud-Sud. La mise à profit des compétences disponibles et de l'expérience acquise dans les pays en développement les plus avancés est un facteur majeur dans cette équation. A mesure qu'elle avancera, l'intégration régionale et sous-régionale ouvrira de nouvelles perspectives de coopération dans des secteurs cruciaux tels que le développement de l'infrastructure, les questions environnementales à caractère transnational, ainsi que de nouvelles possibilités de dialogue politique et de positions consensuelles : l'expérience du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), avec son mécanisme d'évaluation intra-africaine, montre bien par exemple que cette nouvelle conception globale de la coopération régionale n'a rien d'irréalisable et qu'elle est efficace. Dans ses politiques générales pour l'Afrique subsaharienne, l'UE s'est engagée à soutenir le rôle mobilisateur que joue le NEPAD au niveau régional, comme en témoigne la communication de la Commission européenne sur l'Afrique "Focus on Africa". L'UE soutient aussi des mécanismes de coopération régionale en Afrique, par exemple au travers de la Facilité ACP-UE pour l'eau, qui privilégie une gestion coordonnée au niveau régional des ressources en eau, dans le cadre du Plan d'application de Johannesburg.

58. Pourtant, il ne faudrait pas oublier que, dans certaines régions, en particulier en Afrique, l'intégration ne peut donner de résultats positifs que lorsque le cadre politique général, la gouvernance et les conditions de sécurité lui sont favorables. Du fait des limites dans ces domaines, de nombreuses initiatives passées n'ont pas porté tous les fruits escomptés.

59. Si elle s'inspirait du succès d'initiatives récentes, la coopération Sud-Sud pourrait tenir une place de plus en plus importante dans la prévention des crises, l'alerte avancée, l'intervention dans les situations d'urgence et la reconstruction après les crises.

60. A la lumière de l'OMD 1 (réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015) et de l'actuelle crise alimentaire, le rôle de l'intégration régionale dans la sécurité alimentaire et l'agriculture doit retenir l'attention et donner lieu à une réflexion spécifique. Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, par exemple, propose d'établir le profil des pays sous l'angle de la sécurité alimentaire, de négocier une charte révisée de l'aide alimentaire, de relancer la réflexion et l'analyse stratégiques, et de mettre en place des mécanismes de prévention, d'alerte avancée et d'intervention pour lutter contre les parasites qui compromettent la sécurité alimentaire de la région. La demande croissante de terres à des fins commerciales ou la concurrence de plus en plus âpre à laquelle se livrent les investisseurs pour acquérir des terres menace l'avenir de la production agricole dans les régions les plus pauvres. Dans ce domaine aussi, une démarche collective régionale ou plus restreinte pourrait avoir plus de chances de succès.

61. Il est de plus en plus évident aujourd'hui que la réalisation des OMD, la sécurité alimentaire, le commerce, le développement du secteur privé, la paix et la sécurité et d'autres sujets dépassent le cadre national et doivent faire l'objet d'efforts communs et complémentaires. C'est pourquoi la coopération entre pays de la même région est une priorité. La Commission de l'Union africaine en a aussi convenu.

LA PARTICIPATION DES PARLEMENTS AUX COOPERATIONS SUD-SUD ET TRIANGULAIRES EN VUE DE LA REALISATION DES OMD

62. Il est d'autant plus urgent que les parlements s'engagent en vue de la réalisation des OMD qu'il ne reste plus maintenant que six ans avant la date butoir de 2015. La communauté internationale devra alors avoir atteint un éventail d'objectifs aussi ambitieux qu'importants : éradiquer l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, assurer un environnement durable, et mettre en place un partenariat mondial pour le développement, avec des objectifs concernant l'aide, le commerce et l'allègement de la dette.

63. Ce sont les parlements eux-mêmes qui doivent apporter une dimension parlementaire à la coopération internationale. Ils doivent le faire d'abord au niveau national de quatre manières distinctes mais interdépendantes :

- a) en infléchissant les politiques de leurs pays respectifs sur les questions traitées aux Nations Unies et dans d'autres enceintes de négociations internationales;
- b) en se tenant informés des progrès et des résultats des négociations internationales et régionales, notamment sur des questions liées à la coopération régionale et internationale et en particulier à la coopération Sud-Sud;
- c) en examinant et en ratifiant en temps voulu, lorsque la Constitution le permet, les textes et traités internationaux/régionaux signés par les gouvernements;
- d) en révisant le droit national afin de promouvoir l'intégration régionale et la coopération Sud-Sud, ainsi que la réalisation des OMD;
- e) en votant des crédits budgétaires suffisants pour les programmes et secteurs correspondant aux OMD;
- f) en passant au crible les rapports concernant les programmes et secteurs touchant aux OMD et en recommandant en temps utile les mesures propres à accélérer la réalisation de ces objectifs;
- g) en contribuant activement à la mise en œuvre; et
- h) en associant le grand public à des débats sur les OMD et sur l'exécution des programmes conçus pour les atteindre ou s'en rapprocher.

64. C'est un fait établi que la réalisation des OMD est étroitement liée à l'existence de certaines conditions au niveau mondial, ainsi qu'à des paramètres nationaux, dans les pays en développement (du Sud) et les pays industrialisés (du Nord). Elle demande un partenariat mondial fondé sur le partage des responsabilités et qui engage les pays riches et les pays pauvres, le système des Nations Unies et les institutions où se décide le sort économique des pays en développement – la Banque mondiale, le FMI et l'Organisation mondiale du commerce. On ne peut donc pas insister assez sur le rôle des parlements, du Sud comme du Nord. Comme déjà mentionné, les pays du Sud ont aujourd'hui tendance à coopérer entre eux en confrontant leurs expériences du développement. Cette coopération passe par des projets, le renforcement des capacités, l'assistance technique mais aussi de plus en plus par des lignes de crédit subventionnées et des dons, ainsi que par un accès préférentiel au marché accordé de manière unilatérale et réciproque, tandis que la coopération triangulaire se traduit par l'apport de ressources financières, dont manquent généralement les pays en développement, pour maximiser le potentiel de la CSS.

65. Les parlements du Sud et du Nord peuvent donc en pratique :

- s'investir dans l'élaboration de la politique de leur pays au travers de leurs commissions spécialisées et de groupes de travail sectoriels; et
- surveiller la mise en œuvre sur le terrain pour s'assurer non seulement de la solidité financière mais surtout de la capacité des projets à faire reculer la pauvreté.

66. Quant aux rôles spécifiques des parlementaires, ils sont les suivants :

Rôle des parlementaires des pays du Nord

67. Les OMD obligent les gouvernements des pays développés à honorer leurs engagements en matière d'aide et à veiller à ce que la valeur de l'aide ne soit pas maintes fois compensée par les effets néfastes de régimes commerciaux injustes et les sommes exigées en remboursement de la dette, ce qui est actuellement le cas. Il incombe donc aux parlements des pays développés de faire pression sur leur gouvernement pour obtenir que ceux-ci honorent leurs engagements en matière d'aide et de veiller à ce qu'il en soit fait bon usage et, de plus, de ne pas dissocier le contrôle de la politique de l'aide d'un examen général de la politique commerciale et du financement international.

68. Les parlements du Nord peuvent jouer un rôle important en affectant progressivement des ressources à la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

69. Ils peuvent encourager leur gouvernement à engager instamment les organisations multilatérales telles que les institutions de Bretton Woods, à concevoir et à favoriser la mise en œuvre de programmes de promotion du commerce entre pays du Sud.

Rôle des parlementaires des pays en développement (du Sud)

70. Avec les OMD, les parlements disposent d'un cadre sur mesure, adopté au niveau international, qui leur permet de demander des comptes à leur gouvernement. Ils peuvent agir dans les domaines suivants :

Processus budgétaire

71. Il incombe aux gouvernements d'assurer une gestion saine et responsable des finances publiques : c'est là l'une de leurs fonctions essentielles. Le mandat des parlements est essentiellement de les passer au crible. Pourtant, selon de récentes estimations de la Banque mondiale, environ 5 pour cent du PIB mondial disparaît en corruption et mauvaise gestion. Ce pourcentage est beaucoup plus élevé dans les pays en développement qui sont en retard dans la réalisation des objectifs. Si l'on veut atteindre les OMD, il faut que le peu de ressources disponibles serve à répondre aux besoins de la population, d'où la nécessité d'une totale transparence dans l'établissement du budget. Les parlementaires doivent veiller à ce que les dépenses publiques soient gérées de manière responsable et dans la transparence et à ce qu'elles profitent aux pauvres, et non plus aux riches comme c'est actuellement le cas dans trop de pays en développement.

Politiques sectorielles

72. Les commissions parlementaires, dans leurs débats avec les ministères compétents, devraient veiller à ce que les OMD tiennent une place de premier plan dans les politiques sectorielles. Il importe surtout que celles-ci se traduisent par la prestation de services efficaces (dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'assainissement, de l'eau, etc.) à tous les citoyens sur tout le territoire national. Les pays doivent adopter des politiques encourageant les coopérations Sud-Sud et triangulaires.

Législation

73. Les parlementaires doivent aussi veiller à ce que la législation soit un instrument efficace et adapté à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation des objectifs. Dans bien des pays, les lois successorales, fiscales et régissant la propriété doivent être révisées d'urgence pour permettre aux femmes de participer et de contribuer pleinement au développement. De même, pour permettre aux pauvres de sortir de la pauvreté en donnant libre cours à leur esprit d'entreprise, une réforme des lois est nécessaire pour améliorer les conditions de création d'entreprises, en particulier pour les investisseurs nationaux. Dans de nombreux pays en développement, le volume des capitaux en fuite est supérieur à celui de l'aide reçue. Une loi doit être mise en place pour soutenir aussi les efforts de coopération Sud-Sud favorables à la réalisation des OMD.

Gouvernance

74. Enfin et surtout, il faut améliorer la gouvernance, doter le pays de cet Etat capable dont il a besoin pour atteindre les OMD, en améliorant la qualité et l'efficacité du secteur public, en modernisant et en réformant l'administration, en décentralisant par l'attribution de nouveaux pouvoirs aux autorités locales et en veillant à ce que les processus politiques n'excluent aucun courant et que la représentation par les parlements élus ne soit pas seulement politique.

Coopérations Sud-Sud et triangulaires

75. Les parlements doivent engager instamment leur gouvernement à participer activement aux efforts déployés pour développer les coopérations Sud-Sud et triangulaires, notamment, au niveau mondial, au sein du G77 avec la Chine et le Mouvement des non-alignés, qui a donné lieu aux plus larges consultations entre pays en développement et leur a permis de coordonner leurs politiques. Les positions adoptées au fil des ans par le G77 et les non-alignés, dont se dégage une philosophie générale, constituent un cadre d'action pour les pays en développement, et les conférences des Nations Unies, en particulier le Sommet du Millénaire en 2000, ont guidé les récentes initiatives Nord-Sud et Sud-Sud aux niveaux mondial et régional.

76. Les pays doivent soutenir la coopération technique entre pays en développement (CTPD) dont l'initiative revient au G77 et à la Chine, sans réduire pour autant le soutien dont ont besoin d'autres organisations régionales et mondiales encourageant la coopération Sud-Sud. Depuis son adoption en 1978, plusieurs décisions et résolutions réaffirmant l'intérêt et l'importance de la CTPD ont été adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil économique et social et le Conseil d'administration du PNUD. Dans sa résolution 1992/41, le Conseil économique et social invitait toutes les parties à l'effort de développement à commencer par envisager l'option de la CTPD dans leurs activités de coopération technique. Il invitait aussi tous les pays à améliorer les conditions de la CTPD et à faire en sorte d'en généraliser l'usage.